



Vire Normandie,  
le 4 septembre 2020

Membres Titulaires du Conseil Communautaire

**Objet :** Convocation  
Réunion du Conseil  
Communautaire

**PJ :**  
Modèle de pouvoir  
Ordre du jour  
Note explicative de  
synthèse + annexe(s)  
Procès-verbaux des  
séances du 16 juillet 2020  
et 23 juillet 2020

**Direction Générale des  
Services**

**Suivi par :**  
**Mme Aline HERGAULT**  
**Secrétariat de Direction**  
**en charge des**  
**assemblées**

**Références :**  
**MAS/VE/ALH 2020 n° 45**

**Téléphone :**  
**02 31 66 66 55**

**Mail :**  
[ahergault2@vireaunoireau.fr](mailto:ahergault2@vireaunoireau.fr)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Communautaire qui se déroulera le :

**Jeudi 10 Septembre 2020 à 20h30**  
**Salle du Vaudeville**  
**1 Rue du Vieux collège à Vire – 14500 Vire Normandie**

Vous trouverez l'ordre du jour de cette séance joint à la présente convocation.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation mises en œuvre concernant les risques de contamination liés à la pandémie de la Covid-19, cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle du Vaudeville à Vire, permet le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élus. Il offre également les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Le public sera autorisé à assister à la séance sous réserve de s'être muni d'un masque individuel dont le port sera obligatoire et du respect de la distanciation physique.
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint. Un document de pouvoir est joint à ce présent courrier qu'il vous appartient de compléter le cas échéant et de remettre au plus tard avant la séance lors de l'émargement. Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr), dès réception de ce courrier.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**Le Président,**  
**M. Marc ANDREU SABATER**



**INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. : 02 31 66 66 55 - accueil ivn@vireaunoireau.fr  
[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)



Vire Normandie,  
le 4 septembre 2020

Membres Suppléants du Conseil Communautaire

**Objet :** Réunion du  
Conseil Communautaire

**PJ :**  
Ordre du jour  
Note explicative de  
synthèse + annexe(s)  
Procès-verbaux des  
séances du 16 juillet 2020  
et 23 juillet 2020

**Direction Générale des  
Services**

**Suivi par :**  
**Mme Aline HERGAULT**  
**Secrétariat de Direction**  
**en charge des**  
**assemblées**

**Références :**  
**MAS/VE/ALH 2020 n°45**

**Téléphone :**  
**02 31 66 66 55**

**Mail :**  
[ahergault2@vireaunoireau.fr](mailto:ahergault2@vireaunoireau.fr)

Madame, Monsieur,

Je tenais à vous informer que conformément à l'article L5211-6, en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, vous pourrez être amené à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire désigné pour votre commune, lors de la séance de Conseil Communautaire du :

**Jeudi 10 Septembre 2020 à 20h30**  
**Salle du Vaudeville**  
**1 Rue du Vieux collège à Vire – 14500 Vire Normandie**

L'ordre du jour de la séance est joint à la présente convocation.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, le conseiller titulaire, **uniquement en cas d'absence** à une séance de conseil communautaire, pourra être représenté par son délégué suppléant qui siègera au conseil avec voix délibérative, sans que la détention d'un pouvoir soit nécessaire. Le suppléant est alors destinataire dans les mêmes délais que le titulaire, de la convocation à la séance ainsi que des documents qui l'accompagnent.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation mises en œuvre concernant les risques de contamination liés à la pandémie de la Covid-19, cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle du Vaudeville à Vire, permet le respect des gestes barrières et la distanciation physique entre les élus. Il offre également les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire, tout en respectant le principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Le public sera autorisé à assister à la séance sous réserve de s'être muni d'un masque individuel dont le port sera obligatoire et du respect de la distanciation physique.
- Le conseil communautaire ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint.

**Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER.



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél : 02 31 66 66 55 - accueil ivn@vireaunoireau.fr  
[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)

